

L'hon. M. Hays: Cela sera accompli au moyen d'un crédit spécial, comme cela s'est fait l'an dernier.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2—*Capital*.

M. Leboe: Sur l'article 2, je désire poser quelques questions au ministre afin d'obtenir des éclaircissements. En premier lieu, j'aimerais que le ministre nous informe quelle serait la capacité totale d'emprunt en vertu de cette disposition. Les 24 millions tirés du Fonds du revenu consolidé qui seront versés au compte du capital de la Société signifient-ils une capacité d'emprunt de 600 millions? La Société pourra-t-elle consentir des emprunts au montant global de 600 millions ou 624 millions?

L'hon. M. Hays: Ce serait 624 millions.

M. Leboe: Si je comprends bien, la Société ne paie aucun intérêt sur les 24 millions placés dans son compte de capital. Est-ce exact?

L'hon. M. Hays: C'est exact.

M. Leboe: Je voudrais poser au ministre une question ayant trait à l'article 2, mais j'aimerais la rattacher à l'article 4 qui prévoit un nouvel article, 16A. Ma question porte sur la partie de l'article 4 qui déclare d'une manière précise que le taux d'intérêt va varier selon le coût. Et j'aimerais savoir où le Fonds du revenu consolidé va prendre l'argent qu'il va prêter. J'aimerais le savoir car nous avons affaire à un coût variable et j'aimerais savoir exactement d'où vient l'argent du Fonds du revenu consolidé, qui a une influence sur le taux d'intérêt dont nous parlons maintenant.

L'hon. M. Hays: Voilà une question difficile. Le gouvernement, bien entendu, obtient son argent de diverses sources: impôts, sociétés de la Couronne comme l'*Eldorado Mining and Refining Limited* et Air-Canada qui a fait l'année dernière quelques bénéfices. Lorsqu'il s'agit d'une société déficitaire comme l'*Export Credits Insurance Corporation*, le gouvernement doit s'adresser aux particuliers et contracter des emprunts. Quand je veux me procurer de l'argent d'une Société de la Couronne pour la Société du crédit agricole, je dis à mes fonctionnaires de s'assurer qu'il le prélève sur les fonds qu'ils ont dû recueillir au moyen d'obligations et de payer les membres du Parlement avec les recettes fiscales.

[L'hon. M. Hamilton.]

M. Leboe: Cette dernière phrase me plaît, car elle m'amène au fin fond de ma question. Le ministre parlait d'emprunt. Pourrait-il me dire, en ce qui concerne cette mesure législative, si le gouvernement a vendu des obligations à la Banque du Canada?

L'hon. M. Hays: Si le ministre des Finances était ici, il pourrait nous expliquer cela. Tout ce que je puis faire, dans le domaine des affaires, c'est d'emprunter au nom de la Société du crédit agricole et de rembourser ensuite. Je pense que l'honorable député rattache cela à l'article 4 du bill. La somme que nous obtiendrons proviendrait du fonds pour lequel il aurait fallu déboursier un certain montant.

M. Leboe: Autrement dit, le ministre me laisse entendre que certains fonds sont mis à la disposition du gouvernement et que ce dernier n'a aucun intérêt à payer. Est-ce bien cela?

L'hon. M. Hays: Cette assertion est de vous.

M. Leboe: Je veux savoir si c'est bien ce que dit le ministre. Le taux économique devant être fondé sur le coût des prêts, on devrait, il me semble, nous renseigner sur la situation. Si j'ai téléphoné au ministre, à son bureau, c'était précisément pour discuter de la question avec lui. S'il se souvient, je lui ai demandé de communiquer avec le ministre des Finances afin que nous puissions avoir une réponse à cette importante question. D'après moi, si les obligations du gouvernement visées par la présente loi étaient vendues uniquement à la Banque du Canada et si l'intérêt provenant des obligations était versé au Fonds du revenu consolidé, nous pourrions prêter aux cultivateurs à un taux bien inférieur à 5 p. 100. Cela contribuerait beaucoup à rendre les fermes rentables, surtout celles des petits cultivateurs à revenus modestes. C'est pourquoi je demanderais au ministre de nous dire si une part des obligations vendues par le gouvernement pour obtenir des fonds est détenue par la Banque du Canada et si cette dernière les conserve pour une certaine période de temps. C'est le renseignement que j'ai demandé au ministre d'obtenir du ministre des Finances avant qu'il ne parte, mais il ne semble pas avoir eu de réponse.

L'hon. M. Hays: Je serai heureux d'étudier la question attentivement. Nous l'examinerons à fond.

M. Leboe: Vous me donnerez une réponse un jour?